

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1243

29 juin 2009

### SOMMAIRE

<b>Agiofin Holding S.A.</b> .....	<b>59623</b>	<b>JDJ Two S.A.</b> .....	<b>59623</b>
<b>Arti Licence S.A.</b> .....	<b>59623</b>	<b>KV Tomsen S.A.</b> .....	<b>59655</b>
<b>Asuver S.A.</b> .....	<b>59624</b>	<b>Liberty Land Holding S.A.</b> .....	<b>59654</b>
<b>Babcock &amp; Brown Retail Portfolio 1, S.à r.l.</b> .....	<b>59621</b>	<b>Liberty Land Holding S.A.</b> .....	<b>59633</b>
<b>B.O.A. Group S.A.</b> .....	<b>59622</b>	<b>Logan-Immo S.A.</b> .....	<b>59654</b>
<b>Boisclair S.A.</b> .....	<b>59624</b>	<b>Logan-Immo S.A.</b> .....	<b>59655</b>
<b>Bregal Private Capital II (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>59635</b>	<b>Loren S.A.</b> .....	<b>59660</b>
<b>Bureau &amp; Computercenter S.A.</b> .....	<b>59655</b>	<b>Luxvin Sàrl</b> .....	<b>59655</b>
<b>Campus Contern Epervier SA</b> .....	<b>59635</b>	<b>Luxvin Sàrl</b> .....	<b>59660</b>
<b>Campus Contern Goeland SA</b> .....	<b>59635</b>	<b>MECAN-Atelier de Réparations Mécani- ques et Hydrauliques Angelsberg S.A.</b> ..	<b>59656</b>
<b>City Management Sud // Esch-Belval-Sa- nem</b> .....	<b>59618</b>	<b>Miltec S.à r.l.</b> .....	<b>59660</b>
<b>Climate Change Capital Carbon Fund S.à r.l.</b> .....	<b>59622</b>	<b>Miltec S.à r.l.</b> .....	<b>59660</b>
<b>Cobelfret I S.A.</b> .....	<b>59633</b>	<b>New-Love S.à.r.l.</b> .....	<b>59634</b>
<b>Compagnie Financière Smyrna S.A.</b> .....	<b>59657</b>	<b>NGS Investments S.A.</b> .....	<b>59656</b>
<b>Compagnie Financière Smyrna S.A., SPF</b> .....	<b>59657</b>	<b>Nostra S.A., SPF</b> .....	<b>59654</b>
<b>DES Holding S.à r.l.</b> .....	<b>59622</b>	<b>Organic Farming Invest S.A.</b> .....	<b>59634</b>
<b>Euro Marine Services SA</b> .....	<b>59625</b>	<b>Peller &amp; Schmitz S.à.r.l.</b> .....	<b>59655</b>
<b>Europa Iron S.à r.l.</b> .....	<b>59662</b>	<b>Point de Vue s.à r.l.</b> .....	<b>59664</b>
<b>European Broadcasting System S.à r.l.</b> ...	<b>59663</b>	<b>RéA FIN</b> .....	<b>59662</b>
<b>European Luxury Holding Company</b> .....	<b>59663</b>	<b>Reasar S.A.</b> .....	<b>59663</b>
<b>Fad Finance S.A.</b> .....	<b>59634</b>	<b>Sasori</b> .....	<b>59625</b>
<b>Flatinvest S.A.</b> .....	<b>59656</b>	<b>Sécurité Développement S.A.</b> .....	<b>59622</b>
<b>Frastema S.A.</b> .....	<b>59661</b>	<b>Société Française de Réassurances</b> .....	<b>59624</b>
<b>GLL AMB Generali South Express S.à r.l.</b> .....	<b>59635</b>	<b>SP - LUX SICAV</b> .....	<b>59664</b>
<b>GPE VI FIS S.C.A.</b> .....	<b>59636</b>	<b>Sweet Re</b> .....	<b>59633</b>
<b>Immobilière One S.A.</b> .....	<b>59656</b>	<b>Syros S.A.</b> .....	<b>59623</b>
<b>International Mineral Finance S.à.r.l.</b> .....	<b>59624</b>	<b>Thaic S.A.</b> .....	<b>59634</b>
<b>I.P.K. Immobilière Pia Kontz</b> .....	<b>59623</b>	<b>Tharc S.A.</b> .....	<b>59625</b>
		<b>Vastelux S.A.</b> .....	<b>59656</b>
		<b>Victoria-Brill S.A.</b> .....	<b>59624</b>
		<b>Victoria-Brill S.A.</b> .....	<b>59654</b>
		<b>Wallis Properties S.à r.l.</b> .....	<b>59636</b>

## **City Management Sud // Esch-Belval-Sanem, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg F 7.857.

### — STATUTS

*Assemblée constituante du 20 octobre 2008*

Les soussignés:

représentant la Commune de Sanem - M. Georges Engel

représentant la Commune de Esch/Alzette - Mme Lydia Mutsch

représentant la société Agora - M. Vincent Delwiche

représentant l'Union Commerciale de Esch/Alzette (ACAIE) - M. René Vanhille

représentant l'Union Commerciale et Artisanale de Sanem - M. Jos Boehler

représentant la société Multiplan agissant pour le compte du futur Center Management de Belval Plaza I et II - M. Walter Laarhoven

déclarent se réunir à l'instant afin d'arrêter en assemblée constituante et à l'unanimité des voix les statuts de l'association sans but lucratif - City Management Sud - ESCH-BELVAL-SANEM, Association sans but lucratif, Siège social: Administration Communale d'Esch-sur-Alzette / Place de l'Hôtel de Ville / L-4002 ESCH-SUR-ALZETTE.

### **Statuts**

#### **I. Dénomination, Objet, Siège et Durée de l'association**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination CITY MANAGEMENT SUD // ESCH-BELVAL-SANEM.

Elle est régie par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'association a pour objet:

- de grouper dans son sein les personnes et sociétés, qui exercent une profession commerciale dans les communes de Esch/Alzette et Sanem, ainsi que toute société de droit privé ou administration publique que peut se prévaloir d'un intérêt direct dans ce domaine.

- de développer un programme intégré de City Management pour la zone Esch-Belval-Sanem afin d'en faire un pôle d'attractivité en matière commerciale et économique.

- de défendre les intérêts professionnels de ses membres.

- d'élaborer des projets et des propositions à soumettre aux autorités publiques et visant au développement et à une meilleure réglementation de l'activité de ses membres.

- d'organiser des concours, conférences, congrès, cours, fêtes, braderies et expositions et de participer à de telles manifestations.

- de resserrer entre les associés les sentiments de bonne confraternité, d'amitié et de solidarité.

Cette énumération étant indicative et non limitative.

**Art. 3.** L'association réalisera notamment cet objet:

a) En faisant appel au concours des autorités, des particuliers et des personnes morales susceptibles de la soutenir dans la réalisation de ses projets.

b) En se pourvoyant des moyens financiers nécessaires pour garantir l'efficacité de ses initiatives.

L'association peut louer ou acquérir des immeubles en vue de réaliser son objet social.

**Art. 4.** L'association s'interdit toute discrimination politique, religieuse et raciale.

**Art. 5.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

Son siège est dans le bâtiment de l'Administration Communale d'Esch-sur-Alzette / Place de l'Hôtel de Ville / L-4002 ESCH-SUR-ALZETTE.

#### **II. Membres**

**Art. 6.** Le nombre des membres est limité à 10 (dix). Il ne peut être inférieur à 5 (cinq).

**Art. 7.** Toute personne physique ou morale exerçant une profession commerciale désirent devenir membre de l'association doit faire une demande d'adhésion au conseil d'administration, qui statue sur son admission. Une fois la demande agréée, le candidat devient membre après avoir versé sa cotisation.

**Art. 8.** L'admission à l'association d'un membre effectif peut être refusée par le conseil d'administration, qui n'a pas besoin de motiver sa décision. Elle sera notifiée au candidat sous pli recommandé. Le candidat pourra exercer un recours

contre la décision de refus, qui sera toisé par la prochaine assemblée générale ordinaire, à l'ordre du jour de laquelle le recours doit être obligatoirement inscrit. La décision de l'assemblée générale est sans recours.

**Art. 9.** Le conseil d'administration dressera chaque année à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire une liste de tous ses membres. Les changements intervenus sur la liste des membres effectifs au cours de l'année écoulée seront déposés contre récépissé auprès du Registre de commerce et des sociétés.

**Art. 10.** La qualité de membre se perd par:

- a) la démission adressée au conseil d'administration ou à un membre du conseil d'administration.
- b) le non-paiement de la cotisation dans le délai de trois mois à partir de sa réclamation.
- c) le décès du membre.
- d) sa mise en état de faillite.
- f) l'exclusion pour:
  - manquement grave aux statuts;
  - préjudice causé à l'association;
  - action contraire à son objet.

**Art. 11.** Les membres démissionnaires et exclus et les ayants droit des membres décédés n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

### III. Administration

**Art. 12.** Les organes de l'association sont:

1. L'assemblée générale;
2. Le conseil d'administration;
3. Le comité de gestion en charge de la gestion journalière;
4. Le conseil de surveillance financière en charge de la révision des comptes.

### IV. L'assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale est l'organe suprême de l'association, ses décisions sont souveraines. L'assemblée ordinaire se réunit le premier semestre de chaque année. La date, l'heure et lieu ainsi que l'ordre du jour sont portés à la connaissance des membres de l'association soit par simple courrier soit par voie de presse moyennant avis publié quinze jours au moins avant la date de l'assemblée générale et ce dans au moins deux journaux édités et publiés au Grand-Duché de Luxembourg.

Une délibération de l'Assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- Modification des statuts.
- Nomination et révocation des administrateurs.
- Approbation des budgets et des comptes.
- Dissolution de l'association.

**Art. 14.** Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées dans les mêmes formes que ci-dessus sur l'initiative du conseil d'administration ou sur demande écrite d'un cinquième des membres effectifs. Dans ce dernier cas, l'assemblée doit être convoquée dans le mois de la demande, qui doit renseigner nécessairement le détail des points à inscrire à l'ordre du jour.

**Art. 15.** L'ordre du jour des assemblées générales est arrêté par le conseil d'administration au moins quinze jours avant la date de l'assemblée générale. Elles seront portées à l'ordre du jour et communiquées aux membres. Le conseil d'administration pourra cependant décider, en vertu de l'importance de la proposition ou de l'interpellation, qu'elle sera examinée à l'occasion de l'assemblée prorogée où elle figurera à l'ordre du jour et qui sera convoquée dans les mêmes formes que ci-dessus.

**Art. 16.** Les membres effectifs ne peuvent participer et voter à l'assemblée générale qu'à condition de se trouver à jour en ce qui concerne les cotisations échues.

**Art. 17.** Les membres effectifs peuvent se faire représenter à l'assemblée générale en remettant une procuration spéciale écrite à un autre membre effectif.

Chaque membre effectif ne peut être porteur que de deux procurations au plus.

**Art. 18.** Les décisions de l'assemblée générale sont prises à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés, sauf si la loi en dispose autrement. Le vote est public, sauf pour toutes questions de personnes où le vote secret est obligatoire.

**Art. 19.** Les décisions des assemblées générales sont portées à la connaissance des membres par la voie d'un compte-rendu.

## V. Le Conseil d'administration

**Art. 20.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 6 membres issus des entités fondatrices de l'association. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Les membres du Conseil d'Administration élu désigneront parmi eux le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire.

Les membres du Conseil d'administration sont élus pour une durée de un an. Ils sont rééligibles.

Pour toutes les questions qui le requièrent, les administrateurs pourront décider de s'adjoindre les conseils d'un spécialiste qui sera autorisé à assister aux réunions du conseil avec voix consultative.

En cas de vacance d'un poste, celui-ci sera attribué au candidat ayant obtenu le plus de voix à l'élection précédente. Cet administrateur terminera le mandat de celui qui le remplace.

Au cas où le nombre des administrateurs serait tombé à moins de cinq, les administrateurs subsistants doivent convoquer une assemblée générale extraordinaire dans le mois qui suit le départ du dernier administrateur.

**Art. 21.** Le conseil d'administration délègue la gestion journalière de l'association à un comité de gestion composé de 7 personnes de son choix dont un secrétaire. Ces personnes n'exercent pas obligatoirement une activité commerciale dans les communes de Esch/Alzette et de Sanem. Le comité de gestion est nommé pour une durée d'un an, reconductible sur décision du conseil d'administration. Toute autre personne, utile pour un projet de l'association, pourra être invitée par le comité de gestion à assister à ses réunions.

Le comité de gestion, nommé par le conseil d'administration dans un procès-verbal, sera composé de:

- 1 représentant de la Commune de Sanem
- 1 représentant de la Commune de Esch/Alzette
- 1 représentant de l'Union Commerciale de la commune de Esch/Alzette (ACAIE)
- 1 représentant de l'Union Commerciale et Artisanale de la commune de Sanem
- 1 représentant du Center Management de Belval Plaza I et II
- 1 représentant de la société Agora
- 1 secrétaire recruté parmi l'un des membres de l'association ou auprès d'une société externe.

**Art. 22.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la conduite des affaires de l'association dans le cadre de la loi, des statuts et des règlements.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi relève de sa compétence.

**Art. 23.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, du comité de gestion en charge de la gestion journalière ou sur la demande de ses membres, mais une fois par trimestre au moins.

L'ordre du jour est fixé par le conseil d'administration qui doit tenir compte des demandes de modification présentées par ses membres.

**Art. 24.** Le conseil d'administration délibère valablement lorsque la majorité de ses membres est présente ou représentée. Il prend ses décisions à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés. Le secrétaire établira un procès-verbal des décisions prises par le conseil d'administration.

## VI. Le Conseil de surveillance financière

**Art. 25.** Le conseil de surveillance financière se compose de 3 membres élus par l'assemblée générale dans les mêmes conditions que les administrateurs et pour la durée d'une année. Ils sont rééligibles.

Les membres de ce conseil ne peuvent appartenir à aucun autre organe de l'association; ils ne peuvent avoir occupé et n'occuper aucun poste au conseil d'administration dans les deux années qui ont précédé, respectivement qui suivent l'exercice de leurs fonctions.

**Art. 26.** Le conseil de surveillance surveille et contrôle la gestion financière du conseil d'administration. A cette fin, il pourra prendre à tout moment inspection de tous documents et notamment des registres et pièces comptables. Il devra être entendu, si un de ses membres en exprime le désir, par le conseil d'administration dans sa prochaine séance. Si l'un de ses membres en exprime le désir, le conseil d'administration devra se réunir au plus tard dans la quinzaine à suivre la demande.

Le conseil de surveillance financière rendra compte de son mandat aux assemblées générales annuelles.

## VII. Finances et gestion

**Art. 27.** Les ressources de l'association sont:

1. Les cotisations des membres.
  2. Les subsides ou dons des particuliers ou des pouvoirs publics ou des Communautés européennes.
  3. Les produits et intérêts de ces fonds.
  4. Les donations et legs faits en sa faveur.
  5. Le produit de ses manifestations et des intérêts des fonds placés.
- Cette liste n'est pas limitative.

**Art. 28.** L'exercice financier commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 29.** Le 31 décembre de chaque année les livres sont arrêtés et l'exercice clôturé. Le conseil d'administration dresse l'inventaire, le bilan et le compte des recettes et dépenses.

**Art. 30.** Les cotisations annuelles sont fixées par l'assemblée générale.

## VIII. Modifications des statuts

**Art. 31.** Les modifications des statuts se font conformément aux prescriptions légales.

**Art. 32.** La dissolution de l'association peut être décidée par l'assemblée générale. En ce cas, l'actif sera affecté après liquidation du passif à des organisations qui supportent des organisations caritatives ou humanitaires.

## IX. Dispositions finales

**Art. 33.** La perte pour une raison quelconque de la personnalité civile n'entraînera pas par elle-même la dissolution de l'association qui continuera à exister comme association de fait. En pareille éventualité, le conseil d'administration doit immédiatement prendre les mesures nécessaires pour remédier à cet état des choses.

Au cas où pour une raison quelconque la personnalité civile ne pourrait plus être récupérée, le conseil d'administration devra convoquer une assemblée générale extraordinaire qui sera appelée à décider du sort de l'association dans le mois à partir de la date où il aura pris connaissance de cet état des choses.

**Art. 34.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il sera procédé conformément aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Ainsi convenu, fait et signé à Esch-sur-Alzette le 20 octobre 2008, les constituants pré-qualifiés:

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ESCH-SUR-ALZETTE / Place de l'Hôtel de Ville / L-4002 ESCH-SUR-ALZETTE représentée par Madame Lydia MUTSCH, nationalité LUX, profession EP, Signature.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SANEM / B.P. 74 / L-4401 BELVAUX, représentée par Monsieur Georges ENGEL, nationalité LUX, profession EM, Signature.

AGORA SARL ET CIE, SECS / 3 avenue du Rock'n'Roll / L-4004 ESCH-SUR-ALZETTE, représentée par Monsieur Vincent DELWICHE, nationalité BEL, profession EP, Signature.

ACAIE, Association des Commerçants, des Artisans, et Industriels de la Ville d'Esch-sur-Alzette, 2, Place de la Paix / L-4275 ESCH-SUR-ALZETTE, représentée par Monsieur René VANHILLE, nationalité LUX, profession EP, Signature.

UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE DE SANEM / B.P.71 / L-4401 BELVAUX, représentée par Monsieur Jos BOHLER, nationalité LUX, profession EP, Signature.

MULTIPLAN S.A., agissant pour le compte de l'association du Center Management Belval Plaza I et II, 51, avenue J-F Kennedy / L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Walter LAARHOVEN, nationalité NL, profession EP, Signature.

Référence de publication: 2009020856/3597/194.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00599. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

### **Babcock & Brown Retail Portfolio 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 112.540.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009072154/11.

(090085291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**DES Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.062.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DES Holding S.à r.l.

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009072157/13.

(090084944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Climate Change Capital Carbon Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.587.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009072159/13.

(090084945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.633.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009072161/13.

(090084946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Sécurité Développement S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 89.501.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072250/10.

(090085418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**JDJ Two S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 111.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072252/10.

(090085421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**I.P.K. Immobilière Pia Kontz, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1670 Senningerberg, 7, rue Michel Deutsch.  
R.C.S. Luxembourg B 142.459.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/06/2009.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2009072153/12.

(090085298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Agiofin Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 93.461.

Le Bilan au 31-déc-04 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2009072151/12.

(090085306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Syros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 106.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072253/10.

(090085425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Arti Licence S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 82.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072254/10.

(090085428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Auver S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 81.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072264/10.

(090085221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Société Française de Réassurances, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 26.659.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072265/10.

(090085237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**International Mineral Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 71.479.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 137.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072266/11.

(090085093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Boisclair S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint-Hubert.  
R.C.S. Luxembourg B 122.433.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Free Haven Limited / F. Bracke  
*Administrateur / Administrateur*  
F. van Bellingen / -  
*Représentant permanent / -*

Référence de publication: 2009072277/13.

(090085701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Victoria-Brill S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 118.467.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072268/10.

(090085041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Tharc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072259/10.

(090085207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Euro Marine Services SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 81.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke

*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2009072278/11.

(090085704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Sasori, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.278.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Rynda Capital Partners Europe LLP, a limited liability partnership registered in England with its registered office at 85 King William Street, London, EC4N 7BL, with registered number OC345408, (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Patricia Sondhi, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of Sasori S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register, under Section B, number 140278 incorporated pursuant to a deed of undersigned notary, dated 14 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 8 August 2008 under number 1950 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First Resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the corporate object of the Company so as to read as follows:

"The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose."

### *Second Resolution*

The Sole Shareholder resolved to reduce the nominal value of the shares of the Company from EUR 125 to EUR 1. As a consequence of the above resolution the share capital is henceforth represented by twelve thousand five hundred shares (12,500) with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

### *Third Resolution*

The Sole Shareholder resolved to create 2 classes of shares: (i) the ordinary shares and the (ii) mandatory redeemable preferred shares, each having specific rights and resolved to allocate the shares of the Company to the share classes so created.

### *Fourth Resolution*

As a consequence of the above resolutions, the articles of incorporation of the Company are restated and shall henceforth read as follows as follows:

#### **"A. Purpose - Duration - Name- Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Sasori".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five-hundred (EUR 12,500) represented by six thousand two hundred fifty (6,250) ordinary shares ("Ordinary Shares") with a par value of one Euro (EUR 1) each and six thousand two hundred fifty (6,250) mandatorily redeemable preferred shares ("MRPS" and together with the Ordinary Shares, the "Shares") with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of Shares held by each of them in case of contribution in cash.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's Shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

**Art. 10.** All MRPS issued by the Company are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"). MRPS have the same voting rights as the Ordinary Shares.

On the tenth (10<sup>th</sup>) anniversary of the date of issuance of the MRPS, the Company shall redeem all the outstanding MRPS (if any) at a price equal to the Redemption Price.

The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed MRPS bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves. This reserve is not required in case of a redemption using the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption.

Except as provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the MRPS (the "Redemption Price") shall be equal to the nominal value represented by the redeemed MRPS plus any accrued Dividend 1 and Dividend 2 (as defined in article 22 of these Articles) that has not been paid.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the Redemption Price by the board of managers shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, at least fifteen (15) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the MRPS to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price, the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the valuation of the Redemption Price, as provided for in this article. Each holder of MRPS to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such MRPS to the Company. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

**Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Notwithstanding the above provisions of this article 13, the board of managers shall not take any of the following actions (and shall exercise such rights as it has to ensure that none of its subsidiaries shall take such actions) without the written approval of shareholders holding at least three quarters of the share capital:

- extension, major variation or termination of term of any investment advisory agreement entered into by the Company;
- refinancing of the bank debt of the Company or any of its subsidiaries;

- Any sale of assets by the Company or any of its subsidiaries with minimum disposal proceeds in excess of EUR 5,000,000;

- termination of any domiciliary or management services agency;

- restructuring of the French property-holding structure; or

- any capitalisation or release of more than 20 per cent of any shareholder's loan receivable held by a subsidiary from time to time.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of Shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents Shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 21.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

Each MRPS entitles the holder to a preferential and cumulative dividend at the annual rate of 1 % of the nominal value of the MRPS, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year ("Dividend 1").

Thereafter, MRPS entitle the holder to a second preferential and cumulative dividend equal to one hundred per cent (100%) of the net accounting profit of the Company in relation to any income sharing loan that may have been acquired by the Company from time to time, before tax and before computation of Dividend 2 but after deduction of Dividend 1 ("Dividend 2").

The general meeting of shareholders will have discretionary power to dispose of the surplus remaining after the payment of the preferred Dividend 1 and Dividend 2, except that MRPS do not entitle the holders to any other dividend than Dividend 1 and Dividend 2. The general meeting of shareholders may in particular allocate such profit to the payment of a dividend on the Ordinary Shares or transfer such profit to the reserves or carry it forward.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

After payment of the liabilities the Redemption Price shall be distributed among the MRPS holders proportionally to the MRPS held by them. Any surplus shall be distributed among the holders of Ordinary Shares proportionally to the Ordinary Shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze mai,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de

A comparu:

Rynda Capital Partners Europe LLP, un limited liability partnership enregistré au Royaume-Uni, ayant son siège social au 85 King William Street, London, EC4N 7BL, et enregistré sous le numéro OC345408, (l'"Associé Unique"),

dûment représentée par Patricia Sondhi, maître en droit, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Sasori S.à r.l., une société à responsabilité limitée, limitée ayant son siège social au 20, rue, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, inscrite au Registre des Commerces et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140278 constituée par un acte du notaire soussigné en date du 14 Juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 août 2008 sous le numéro 1950 (la "Société").

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer l'objet social de la Société ainsi que suit:

"La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social."

#### *Deuxième Résolution*

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de EUR 125 à EUR 1. Il résulte de cette décision qui précède que le capital social de la Société sera dorénavant représenté par douze-mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

#### *Troisième Résolution*

L'Associé Unique décide de créer 2 classes de parts sociales: (i) parts sociales ordinaires et (ii) les parts sociales préférentielles à rachat obligatoire, chacune ayant des droits particuliers, et décide d'allouer les parts sociales aux deux classes ainsi créées.

### Quatrième Résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent il est procédé à une refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

#### **"A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous le nom de "Sasori".

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire ("MRPS" et avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** Toutes les MRPS émises par la Société sont des parts sociales rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"). Des MRPS auront les mêmes droits de vote que les Parts Sociales Ordinaires.

Le jour du dixième anniversaire de la date d'émission des MRPS, la Société rachètera toutes les MRPS en émission (s'il y en a) à un prix égal au Prix de Rachat.

Le rachat des MRPS ne peut se faire que par l'utilisation des sommes disponibles pour la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (sommes distribuables, y compris la réserve extraordinaire établie par les fonds reçus par la Société comme prime d'émission) ou le produit d'une nouvelle émission réalisée pour les besoins de ce rachat. Des MRPS rachetées n'auront pas de droit de vote et pas de droit aux dividendes ou au produit de la liquidation.

Un montant équivalent à la valeur nominale, ou, en l'absence de cette dernière, de la valeur comptable de toutes les MRPS rachetées doit être inclus dans une réserve qui ne peut pas être distribuée aux associés sauf en cas d'une réduction du capital souscrit; la réserve ne peut être utilisée que pour une augmentation du capital souscrit par capitalisation de réserves. Cette réserve n'est pas requise en cas d'un rachat par utilisation du produit d'une nouvelle émission faite en vue de réaliser ce rachat.

Sauf disposition contraire dans ces Statuts ou tout autre accord écrit conclu entre les associés de la Société, le prix de rachat des MRPS (le "Prix de Rachat") sera égal à la valeur nominale représentée par les MRPS rachetées plus tout Dividende 1 accumulé et tout Dividende 2 accumulé (tels que définis à l'article 22 de ces Statuts) qui n'ont pas été payés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou faute évidente, tout calcul du Prix de Rachat par le conseil de gérance sera définitif et engagera la Société et ses associés actuels, anciens et futurs.

Sauf disposition contraire dans un accord écrit conclu entre les associés de la Société, notification écrite sera envoyée par lettre recommandée ou par une entreprise de transport express internationalement reconnue au moins quinze (15) jours avant la date de rachat à tout détenteur de MRPS à racheter, à son adresse indiqué dans le registre des associés de la Société, et dans cette notification sera indiqué le nombre de MRPS à racheter, la date de rachat, le Prix de Rachat, les procédures nécessaires pour soumettre les MRPS à la Société pour le rachat et l'évaluation du Prix de Rachat tel que prévu par cet article. Chaque détenteur de MRPS à racheter remettra le certificat ou les certificats, s'il y en a, émis en rapport avec ces MRPS à la Société. Le prix de rachat de ces MRPS devra être payé à la personne dont le nom apparaît dans le registre des associés comme propriétaire de ces parts sociales au compte bancaire indiqué par cet associé à la Société avant la date de rachat.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Nonobstant les dispositions ci-dessus de cet article 13, le conseil de gérance ne prendra aucune des mesures suivantes (et exercera tous ses droits pour assurer qu'aucune de ses filiales prendra ces décisions) sans l'accord écrit des associés détenant au moins trois quarts du capital social:

- (i) extension, variation importante ou résiliation de tout contrat de conseil en placements conclu par la Société;
- (ii) refinancement de la dette bancaire de la Société ou d'une de ses filiales;
- (iii) toute vente d'actifs par la Société ou une de ses filiales avec un produit de cession minimum excédant un montant de EUR 5,000,000;
- (iv) résiliation de tout contrat avec un domiciliataire ou une agence de services de gestion;
- (v) restructuration de la structure de détention de propriété française; ou
- (vi) toute capitalisation ou mainlevée de plus de vingt pourcent de toute créance de prêt d'associé détenue par une filiale le cas échéant.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 21.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

Chaque MRPS donne au détenteur droit à un dividende préférentiel et cumulatif au taux annuel de 1% de la valeur nominale des MRPS qui s'accumule sur une base journalière et sera calculé en supposant que chaque année a 365 jours ("Dividende 1").

Ensuite, les MRPS donnent au détenteur droit à un deuxième dividende préférentiel et cumulatif égal à cent pourcent (100%) du profit net comptable de la Société relatif à tout prêt à revenu participatif acquis par la Société le cas échéant, avant impôts et avant calcul du Dividende 2 mais après déduction du Dividende 1 ("Dividende 2").

L'assemblée générale des associés aura le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus restant après le paiement du Dividende 1 préférentiel et du Dividende 2 préférentiel, mais les MRPS ne donnent pas droit aux détenteurs à recevoir d'autres dividendes que le Dividende 1 et le Dividende 2. L'assemblée générale des associés peut notamment allouer ce profit au paiement d'un dividende sur les Parts Sociales Ordinaires ou transférer ce profit aux réserves ou le reporter.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après paiement des dettes le Prix de Rachat sera distribué parmi les détenteurs des MRPS en proportion des MRPS détenues par eux. Tout surplus sera partagé entre les associés en proportion des Parts Sociales Ordinaires détenues par eux dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée."

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SONDHI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 mai 2009. Relation: LAC/2009/19849. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009072005/242/427.

(090084999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Cobelfret I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 68.422.

Les comptes annuels au 28 février 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.-M. Grieder / F. van Bellingen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009072279/11.

(090085734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Liberty Land Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.767.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIBERTY LAND HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Référence de publication: 2009072140/14.

(090085180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Sweet Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 68.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072262/10.

(090085215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Thaic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 123.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072258/10.

(090085205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Fad Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 36.592.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

A l'honneur de vous exposer très respectueusement par l'organe de son mandataire soussigné Maître Lionel GUETH-WOLF, avocat à la Cour, agissant en sa qualité de liquidateur de la société:

- La société anonyme FAD FINANCE SA, avec siège social à L-1660 Luxembourg, 74, Grand-Rue, de fait inconnue à cette adresse,

prononcée par un jugement de votre tribunal en date du 9 octobre 2008,

que l'actif réalisé pour ladite société est inexistant et par là insuffisant pour couvrir les frais d'administration de la liquidation,

qu'il y a donc lieu de clôturer pour absence d'actif les opérations de ladite liquidation,

que conformément à l'article 536 du Code de Commerce, le tribunal de commerce peut prononcer la clôture des opérations de la liquidation pour insuffisance d'actif,

*A ces causes*

l'exposant conclut à ce qu'il vous plaise, Madame le Président et Messieurs les Juges,  
déclarer closes pour absence d'actif les opérations de liquidations de la société FAD FINANCE SA.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Lionel GUETH-WOLF

Référence de publication: 2009071271/23.

(090083876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**Organic Farming Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 118.456.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072276/10.

(090085062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**New-Love S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 66, rue du Fort Neipperg.  
R.C.S. Luxembourg B 69.396.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072280/10.

(090085688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**GLL AMB Generali South Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.  
R.C.S. Luxembourg B 140.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juin 2009.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2009072291/239/12.

(090085103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Campus Contern Goeland SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.  
R.C.S. Luxembourg B 143.629.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juin 2009.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2009072292/239/12.

(090085109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Campus Contern Epervier SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.  
R.C.S. Luxembourg B 143.627.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juin 2009.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2009072293/239/12.

(090085118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Bregal Private Capital II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 137.011.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance de la société Bregal Private Capital II (Luxembourg) S.à r.l. qui s'est réuni en date du 19 mai 2009 que:

Suite à la démission de M. Dominic Brenninkmeijer, le Conseil de Gérance a procédé à son remplacement, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008, en nommant comme gérant:

- Etienne P.M. Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Düsseldorf, D-40213, Carl-Theodor-Strasse 6, Allemagne.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Gérants

Référence de publication: 2009072837/18.

(090086364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**Wallis Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 112.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009072813/10.

(090085803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

**GPE VI FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 146.513.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand-Duchy of Luxembourg),

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "GPE VI FIS S.C.A." (the "Company"), a société en commandité par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated on 25 May 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The meeting is presided by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair,  
who appoints as secretary Mrs. Valérie-Anne BASTIAN, private employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To create ten classes of shares, referred to as (i) the class A shares (hereinafter referred to as the "Class A Shares") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, (ii) the class B shares (hereinafter referred to as the "Class B Shares") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, (iii) the class C shares (hereinafter referred to as the "Class C Shares") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, (iv) the class D shares (hereinafter referred to as the "Class D Shares") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, (v) the class E shares (hereinafter referred to as the "Class E Shares") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, (vi) the class F shares (hereinafter referred to as the "Class F Shares") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, (vii) the class G shares (hereinafter referred to as the "Class G Shares") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, (viii) the class H shares (hereinafter referred to as the "Class H Shares") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, (ix) the class I shares (hereinafter referred to as the "Class I Shares") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each and (x) the class Z shares (hereinafter referred to as the "Class Z Shares") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each.

2. To convert the existing 309,999 ordinary shares issued by the Company into Class Z Shares.

3. To increase the Company's share capital by an amount of three thousand two hundred and ninety-two euros and twenty cents (EUR 3,292.20) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to thirty-four thousand two hundred and ninety-two euros and twenty cents (EUR 34,292.20), through a contribution in cash, by the issue of (i) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class A Shares, (ii) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class B Shares, (iii) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class C Shares, (iv) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class D Shares, (v) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class E Shares, (vi) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class F Shares, (vii) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class G Shares, (viii) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class H Shares and (ix) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class I Shares, all such shares having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each and having the rights and obligations as set out in the articles of incorporation as amended as per the subsequent resolutions (the "New Shares").

4. To restate the Company's articles of incorporation without changing the purpose of the Company.

5. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting of shareholders resolved to create ten classes of shares, referred to as (i) the class A shares (hereinafter referred to as the "Class A Shares") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, (ii) the class B shares (hereinafter referred to as the "Class B Shares") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, (iii) the class C shares (hereinafter referred to as the "Class C Shares") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, (iv) the class D shares (hereinafter referred to as the "Class D Shares") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, (v) the class E shares (hereinafter referred to as the "Class E Shares") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, (vi) the class F shares (hereinafter referred to as the "Class F Shares") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, (vii) the class G shares (hereinafter referred to as the "Class G Shares") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, (viii) the class H shares (hereinafter referred to as the "Class H Shares") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, (ix) the class I shares (hereinafter referred to as the "Class I Shares") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each and (x) the class Z shares (hereinafter referred to as the "Class Z Shares") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each.

*Second resolution*

The meeting of shareholders resolved to convert the existing 309,999 ordinary shares issued by the Company into Class Z Shares.

*Third resolution*

The meeting of shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of three thousand two hundred and ninety-two euros and twenty cents (EUR 3,292.20) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to thirty-four thousand two hundred and ninety-two euros and twenty cents (EUR 34,292.20), through a contribution in cash, by the issue of (i) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class A Shares, (ii) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class B Shares, (iii) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class C Shares, (iv) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class D Shares, (v) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class E Shares, (vi) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class F Shares, (vii) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class G Shares, (viii) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class H Shares and (ix) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class I Shares, all such shares having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each and having the rights and obligations as set out in the articles of incorporation as amended as per the subsequent resolutions (the "New Shares").

Such New Shares will be issued together with a total share premium of forty thousand two hundred and twenty-nine euro and fifty-one cents (EUR 40,229.51), fully paid up, by way of contribution in cash, to be subscribed and issued as follows:

*Subscription and Payment and Waiver of preferred subscription rights:*

- Mr. Pascal Stefani, born on 15 December 1964 in La Tronche, France, Financial Investor, residing at 2 rue Jacques Lemercier, 78000 Versailles, France (the "Subscriber 3"), represented by a proxyholder as stated above subscribes for (i) one thousand six hundred and eighty-one (1,681) Class A Shares, (ii) one thousand six hundred and eighty-one (1,681) Class B Shares, (iii) one thousand six hundred and eighty-one (1,681) Class C Shares, (iv) one thousand six hundred and eighty-one (1,681) Class D Shares, (v) one thousand six hundred and eighty-one (1,681) Class E Shares, (vi) one thousand six hundred and eighty-one (1,681) Class F Shares, (vii) one thousand six hundred and eighty-one (1,681) Class G Shares, (viii) one thousand six hundred and eighty-one (1,681) Class H Shares and (ix) one thousand six hundred and eighty-one (1,681) Class I Shares all these shares having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each, all such new shares to be issued with an aggregate share premium of eighteen thousand four hundred and eighty-seven euro and eleven cents (EUR 18,487.11) for a total issue price of twenty thousand euro and one cent (EUR 20,000.01) fully paid up through a contribution in cash; proof that the amount of twenty thousand euro and one cent (EUR 20,000.01) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

- Mr. Guillaume Darbon, born on 7 July 1973 in Neuilly, France, Financial Investor, residing at 18, rue de Lisbonne, 75008 Paris, France (the "Subscriber 1"), represented by a proxyholder as stated above subscribes for (i) one thousand one hundred and fifty-three (1,153) Class A Shares, (ii) one thousand one hundred and fifty-three (1,153) Class B Shares, (iii) one thousand one hundred and fifty-three (1,153) Class C Shares, (iv) one thousand one hundred and fifty-three (1,153) Class D Shares, (v) one thousand one hundred and fifty-three (1,153) Class E Shares, (vi) one thousand one hundred and fifty-three (1,153) Class F Shares, (vii) one thousand one hundred and fifty-three (1,153) Class G Shares, (viii) one thousand one hundred and fifty-three (1,153) Class H Shares and (ix) one thousand one hundred and fifty-three

(1,153) Class I Shares all these shares having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each, all such new shares to be issued with an aggregate share premium of twelve thousand six hundred and eighty euro and thirty-two cents (EUR 12,680.32) for a total issue price of thirteen thousand seven hundred and eighteen euro and two cents (EUR 13,718.02) fully paid up through a contribution in cash; proof that the amount of thirteen thousand seven hundred and eighteen euro and two cents (EUR 13,718.02) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

- Mr. Cedric Chateau, born on 25 October 1974 in Paris, France, Financial Investor, residing at 15 boulevard Flandrin, 75116 Paris, France (the "Subscriber 4"), represented by a proxyholder as stated above subscribes for (i) five hundred and seventeen (517) Class A Shares, (ii) five hundred and seventeen (517) Class B Shares, (iii) five hundred and seventeen (517) Class C Shares, (iv) five hundred and seventeen (517) Class D Shares, (v) five hundred and seventeen (517) Class E Shares, (vi) five hundred and seventeen (517) Class F Shares, (vii) five hundred and seventeen (517) Class G Shares, (viii) five hundred and seventeen (517) Class H Shares and (ix) five hundred and seventeen (517) Class I Shares all these shares having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each, all such new shares to be issued with an aggregate share premium of five thousand six hundred and eighty-five euro and eighty cents (EUR 5,685.80) for a total issue price of six thousand one hundred and fifty-one euro and ten cents (EUR 6,151.10) fully paid up through a contribution in cash; proof that the amount of six thousand one hundred and fifty-one euro and ten cents (EUR 6,151.10) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

- Mr. Damien Lestang, born on 10 January 1978 in Paris, France, Financial Investor, residing at 24 rue du Maréchal Joffre 78100 Saint-Germain-en-Laye, France (the "Subscriber 5", together with the Subscriber 1, the Subscriber 2, the Subscriber 3 and the Subscriber 4, the "Subscribers"), represented by a proxyholder as stated above subscribes for (i) two hundred and ten (210) Class A Shares, (ii) two hundred and ten (210) Class B Shares, (iii) two hundred and ten (210) Class C Shares, (iv) two hundred and ten (210) Class D Shares, (v) two hundred and ten (210) Class E Shares, (vi) two hundred and ten (210) Class F Shares, (vii) two hundred and ten (210) Class G Shares, (viii) two hundred and ten (210) Class H Shares and (ix) two hundred and ten (210) Class I Shares all these shares having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each, all such new shares to be issued with an aggregate share premium of two thousand three hundred and nine euro and fifty-one cents (EUR 2,309.51) for a total issue price of two thousand four hundred and ninety-eight euro and fifty-one cents (EUR 2,498.51) fully paid up through a contribution in cash; proof that the amount of two thousand four hundred and ninety-eight euro and fifty-one cents (EUR 2,498.51) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

- Ms. Alice Escoffier, born on 24 September 1980 in Sainte Foy les Lyon, France, Financial Investor, residing at 23 bis rue Amelie - 92600 Asnieres sur Seine, France (the "Subscriber 2"), represented by a proxyholder as stated above subscribes for (i) ninety-seven (97) Class A Shares, (ii) ninety-seven (97) Class B Shares, (iii) ninety-seven (97) Class C Shares, (iv) ninety-seven (97) Class D Shares, (v) ninety-seven (97) Class E Shares, (vi) ninety-seven (97) Class F Shares, (vii) ninety-seven (97) Class G Shares, (viii) ninety-seven (97) Class H Shares and (ix) ninety-seven (97) Class I Shares all these shares having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each, all such new shares to be issued with an aggregate share premium of one thousand sixty-six euro and seventy-seven cents (EUR 1,066.77) for a total issue price of one thousand one hundred and fifty-four euro and seven cents (EUR 1,154.07) fully paid up through a contribution in cash; proof that the amount of one thousand one hundred and fifty-four euro and seven cents (EUR 1,154.07) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

The shareholders other than the Subscribers waive their preferred subscription rights in respect of the issue of shares pursuant to this resolution.

#### *Fourth resolution*

The meeting of shareholders resolved to amend and fully restate the articles of incorporation of the Company without changing the purpose of the Company, which shall now be read as follows:

" **Art. 1. Corporate form and Name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") of GPE VI FIS S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager (as defined below);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period subject to the termination provisions in any agreement or agreements amongst the Manager and the Shareholders (as defined below).

**Art. 4. Object.** The objects of the Company are:

4.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

4.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

4.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

4.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

4.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

4.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

4.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

4.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 4.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

4.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 4 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

4.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**Art. 5. Liability of the manager.** The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

## Art. 6. Share capital.

6.1 The Company has a share capital of thirty-four thousand two hundred and ninety-two euro and twenty cents (EUR 34,292.20) divided into:

6.1.1 one (1) management share (the "Management Share"); and

6.1.2 three hundred and forty-two thousand nine hundred and twenty-one (342,921) ordinary shares (the "Ordinary Shares") divided into Ordinary Shares of the following classes: (i) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) class D shares (the "Class D Shares"), (v) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) class H shares (the "Class H Shares"), (ix) three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) class I shares (the "Class I Shares"), and (x) three hundred and nine thousand nine hundred and ninety-nine (309,999) class Z shares (the "Class Z Shares"), each share with a nominal value of 0.10 euro (EUR 0.10) which shall be fully paid up as to a par value of 0.10 euro (EUR 0.10) by the holders of Ordinary Shares upon their initial subscription and which shall have such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

6.1.3 Each class of shares may be sub-divided into further classes of shares without any such sub-division giving rise to an issue of new shares, but there shall be a limit of ten (10) classes of Ordinary Shares at any one time.

6.2 The Management Share shall be held by the Manager (as defined under Article 9.1), prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

6.3 The holders of the Ordinary Shares are each referred to as a "Shareholder" and together referred to as the "Shareholders".

6.4 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

6.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares in accordance with Article 6.6 including by (but not limited to):

(a) the cancellation and repurchase of one or more entire classes of share provided that such cancellation and repurchase of shares shall be made (as between the classes) in alphabetical order (starting with Class A) in accordance with this Article 6.5(a); and/or

(b) the cancellation and repurchase of any shares or all shares held by a particular Shareholder (which may be repurchased or cancelled in such order as the Manager considers appropriate in accordance with this Article 6.5(b)).

6.6 The Manager may at any time at its sole discretion be entitled to (but shall not be obliged to) resolve to cancel, redeem or repurchase (i) an entire class of shares or (ii) any shares (other than Management Shares) which the Manager and/or its connected companies may hold from time to time or (iii) all or some of the shares held by any Shareholder pursuant to the terms of any agreement or agreements with such Shareholder and/or upon any failure by a Shareholder to comply with his obligations under these Articles of Incorporation or under any such agreement (and the Manager shall be fully entitled to enter into and comply with any such agreement or agreements). No redemption or cancellation of any Ordinary Shares shall be made without the Manager's express consent and resolution.

6.7 The total cancellation amount payable upon the cancellation and redemption of any Ordinary Shares (the Cancellation Amount):

(a) in respect of the cancellation of an entire class of shares in accordance with Article 6.4(a) shall be (i) the Available Amount or (ii) such other amount as may be determined by the Manager on the basis of the relevant Interim Accounts (provided that it does not exceed the Available Amount) and approved by the General Meeting, provided that the Cancellation Amount shall be at least equal to the nominal value of the shares being redeemed or cancelled.

For this purpose Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction in both cases relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles or any amount which the Manager otherwise determines should be reserved against future liabilities and/or contingencies of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) as determined in good faith by the Manager so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares; and

(b) in respect of the cancellation of the shares held by any Shareholder, and in respect of the cancellation of shares held by the Manager, in accordance with Article 6.4(b), shall be the Shareholder's Relevant Proportion of the Available Amount or such other amount (provided that it does not exceed the Shareholder's Relevant Proportion of Available Amount) as may be determined by the Manager on the basis of the relevant Interim Accounts and approved by the General Meeting.

For this purpose the Relevant Proportion of a Shareholder shall be the proportion of the total paid up par value and premium attributable to all shares in issue or any relevant class of shares where appropriate on any date represented by the total amount of paid up par value and premium attributable to all shares held by such Shareholder.

6.8 Upon the cancellation of any shares on any date the total Cancellation Amount shall be divided by the number of shares to be cancelled to determine the Cancellation Amount Per Share of shares to be repurchased and cancelled and each holder of a share to be cancelled at that time shall be entitled to receive the Cancellation Amount Per Share in respect thereof in accordance with Article 6.7.

6.9 The Manager shall be entitled to satisfy the Company's obligation to pay the Cancellation Amount per Share to which any Shareholder is entitled wholly in cash or wholly in kind by procuring the transfer to the relevant Shareholder of direct or indirect assets of the Company which the Manager determines have a value corresponding to the relevant Cancellation Amount Per Share or partly in cash and partly in kind, in such proportions as the Manager determines at his discretion.

6.10 Following the cancellation of the entirety of any class of shares (the Cancelled Class) the Manager may elect to re-classify any of the shares in issue as being shares of the Cancelled Class (so that, for example, following the cancellation in full of Class A Shares, the Manager may reclassify a portion of the Class B Shares in issue as Class A Shares).

#### **Art. 7. Authorized capital.**

7.1 The Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of one million Euro (1.000.000.- EUR) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Ordinary Shares.

7.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Ordinary Shares or the increase of the nominal value or share premium attributable to existing Ordinary Shares in exchange for a contribution in cash or in kind made by the Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager and as agreed between the Manager and the Shareholders from time to time. This is subject to the requirement that the share premium of an entire class of Ordinary Shares must be increased and it shall not be possible to increase the share premium in relation to only part of a class of Ordinary Shares. If any Shareholder does not pay the contribution called for by the Manager within the agreed period of time, the Manager shall have the right to redeem or forfeit that Shareholder's Ordinary Shares in accordance with Article 6.6 above.

7.3 The Manager is authorised to increase, during a period of five years after the date of publication of the Articles of Incorporation, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion, the subscribed share capital. The authorisation may be renewed for a new period of a maximum of five years by resolution of the Shareholders. The Manager is specially authorised to issue the new Ordinary Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Ordinary Shares.

7.4 These new Ordinary Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Manager and as agreed between the Manager and the Shareholders from time to time.

7.5 In particular, the Manager may decide to issue the new Ordinary Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager but any increase in share premium shall apply equally to all shares of the same class.

7.6 The Manager may also determine the date of the issue and the number of new Ordinary Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

7.7 Each time the Manager decides to increase the share capital in application of the above-mentioned authorisation, it will issue new Ordinary Shares of an existing class of the shares or new classes of Ordinary Shares, redeemable or not.

7.8 Subject to the provisions of Article 8, the Manager is specially authorised to define the condition of the redemption and the modalities of the financial rights attached to the new Ordinary Shares.

7.9 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Ordinary Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Ordinary Shares.

7.10 Upon any cash increase of the share capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 7.1 of the Articles of Incorporation shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 6 and 7 of the Articles of Incorporation will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital under Article 8 of the Articles of Incorporation.

7.11 The Manager shall be entitled at its discretion (but subject to the limitations (if any) set out in any agreement as between any Shareholder and the Company) to increase the share premium attributable to all of the shares of any class and require the holders of such shares to pay up such increased share premium subject to any such increase in share premium being approved by a meeting of the Shareholders as required under Luxembourg law. This is subject to the requirement that the share premium of an entire class of Ordinary Shares must be increased and it shall not be possible to increase the share premium in relation to only part of a class of Ordinary Shares. If any Shareholder does not pay the contribution called for by the Manager in respect of the increased share premium within the agreed period of time, the Manager shall have the right to redeem or forfeit that Shareholder's Ordinary Shares in accordance with Article 6.6 above.

#### **Art. 8. Shares.**

8.1 All shares of the Company shall be issued in registered form.

8.2 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

8.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

8.4 Any share certificates shall be signed by the Manager.

8.5 The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

8.6 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

8.7 The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

8.8 No sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition or grant of any participation of all or any part of any Ordinary Shares in the Company, whether voluntary or involuntary, shall be valid or effective without the prior written consent of the Manager, which consent may be given or may be withheld (in the Manager's sole and absolute discretion) for any reason whatsoever or without assigning any reason thereto.

8.9 The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

#### **Art. 9. Management.**

9.1 The Company shall be managed by GPE VI FIS GP S.à.r.l. (herein referred to as the "Manager").

9.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 11 hereof appoints an administrator, who need not be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

9.3 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager but shall be subject to the approval of the Shareholders.

**Art. 10.** The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of Shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

**Art. 11.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

#### **Art. 12. Supervisory board.**

12.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board

may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

12.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of Shareholders from individuals proposed by the Manager for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

12.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

12.4 A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

12.5 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

12.6 No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

12.7 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

12.8 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

12.9 Resolutions of the Supervisory Board are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

12.10 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

12.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 14. Decisions of the shareholders.**

14.1 The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

14.2 General meetings of Shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of registered shares unless the request for notice is waived by the Shareholders.

14.3 The annual general meeting shall be held on the second Tuesday of June at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. At least one shareholder meeting shall take place in Luxembourg every year.

14.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 15. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits.**

15.1 The Company's year commences on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of the same year.

15.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the nominal value of the subscribed share capital.

15.3 Current income of the Company received in cash, net of relevant expenses, shall be distributed at such time or times as may be decided by the Manager at its sole discretion, but with the first such distribution to be made after 1<sup>st</sup> September 2009. Cash proceeds which are generated from the disposition of any direct or indirect investment of the Company shall generally be distributed as soon as reasonably practicable after receipt provided that in each case the Manager may retain amounts which it deems prudent for reserves to meet future, anticipated or contingent expenses and liabilities.

15.4 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders in accordance with the provisions of these Articles. The general meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.5 Distributions shall be made to Shareholders in their Relevant Proportions in relation to a particular class of shares.

15.6 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Manager and may be paid at such places and times as may be determined by the Manager. The Manager may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Ordinary Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Ordinary Shares.

**Art. 16. Amendment to the articles of incorporation.** Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law, namely that at least 50% of the issued share capital (by nominal value) shall be represented at the Shareholder meeting and the Shareholder resolution shall be passed by a majority of two thirds of the votes cast by the Shareholders present or represented in front of a Luxembourg notary.

**Art. 17. Dissolution - Liquidation.** The Shareholders may by ordinary resolution passed by a majority of the shareholder votes cast by shareholders present or represented at a meeting of the Shareholders resolve to dissolve the Company and appoint one or several liquidators. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Indemnity arrangements.**

18.1 Neither the Manager, nor any member of any committee performing any function in connection with the Company shall have any liability for any loss to the Company or the Shareholders arising in connection with the services to be performed hereunder or pursuant to these Articles of Incorporation, or under or pursuant to any management agreement, advisory agreement or other agreement under which it provides or agrees to provide services to or in respect of the Company or the Company's assets (each being a "Relevant Agreement") or which otherwise arises in relation to the operation, business or activities of the Company save in respect of any matter resulting from its fraud, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard for its obligations and duties in relation to the Company.

18.2 The Company agrees to indemnify and hold harmless out of the Company's assets the Manager, and any of the Manager's respective agents, officers, members, partners, consultants and employees and members of any committee performing any function under this deed or in connection with the Company (each an "Indemnified Party") against any and all liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands, damages and expenses (including legal fees) incurred or threatened by reason of the Indemnified Party being or having acted as a general partner, manager, adviser or member of a committee in respect of the Company or arising in respect of or in connection with any matter or other circumstance relating to or resulting from the exercise of its powers or other activities as Manager or from the provision of services to or in respect of the Company or which otherwise arise in relation to the operation, business or activities of the Company (each an "Indemnity Claim") provided however that it shall not be so indemnified with respect to any matter resulting from its fraud, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard for its obligations and duties in relation to the Company, its gross negligence or wilful breach of any Relevant Agreement."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "GPE VI FIS S.C.A." (la "Société") constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 25 mai 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est sous la présidence de Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Créer dix catégories d'actions, divisées en (i) actions de catégorie A (ci-après désignées comme les "Actions de Catégorie A") d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, (ii) actions de catégorie B (ci-après désignées comme les "Actions de Catégorie B") d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, (iii) actions de catégorie C (ci-après désignées comme les "Actions de Catégorie C") d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, (iv) actions de catégorie D (ci-après désignées comme les "Actions de Catégorie D") d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, (v) actions de catégorie E (ci-après désignées comme les "Actions de Catégorie E") d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, (vi) actions de catégorie F (ci-après désignées comme les "Actions de Catégorie F") d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, (vii) actions de catégorie G (ci-après désignées comme les "Actions de Catégorie G") d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, (viii) actions de catégorie H (ci-après désignées comme les "Actions de Catégorie H") d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, (ix) actions de catégorie I (ci-après désignées comme les "Actions de Catégorie I") d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune et (x) actions de catégorie Z (ci-après désignées comme les "Actions de Catégorie Z") d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune.

2. Convertir les 309.999 actions ordinaires existantes émises par la Société en Actions de Catégorie Z.

3. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille deux cent quatre-vingt douze euros et vingt centimes (3.292,20 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000- EUR) à trente-quatre mille deux cent quatre-vingt douze euros et vingt centimes (34.292,20 EUR), au travers d'un apport en numéraire, par l'émission de (i) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Actions de Catégorie A, (ii) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Actions de Catégorie B, (iii) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Actions de Catégorie C, (iv) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Actions de Catégorie D, (v) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Actions de Catégorie E, (vi) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Actions de Catégorie F, (vii) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Actions de Catégorie G, (viii) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Actions de Catégorie H et (ix) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Actions de Catégorie I, toutes ces actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que ceux fixés dans les statuts tels qu'ils seront modifiés par les résolutions suivantes (les "Nouvelles Actions").

4. Refondre les statuts de la Société sans changer l'objet social de la Société.

5. Divers

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées et paraphées par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires a décidé de créer dix catégories d'actions, divisées en (i) actions de catégorie A (ci-après désignées comme les "Actions de Catégorie A") d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, (ii) actions de catégorie B (ci-après désignées comme les "Actions de Catégorie B") d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, (iii) actions de catégorie C (ci-après désignées comme les "Actions de Catégorie C") d'une

valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, (iv) actions de catégorie D (ci-après désignées comme les "Actions de Catégorie D") d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, (v) actions de catégorie E (ci-après désignées comme les "Actions de Catégorie E") d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, (vi) actions de catégorie F (ci-après désignées comme les "Actions de Catégorie F") d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, (vii) actions de catégorie G (ci-après désignées comme les "Actions de Catégorie G") d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, (viii) actions de catégorie H (ci-après désignées comme les "Actions de Catégorie H") d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, (ix) actions de catégorie I (ci-après désignées comme les "Actions de Catégorie I") d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune et (x) actions de catégorie Z (ci-après désignées comme les "Actions de Catégorie Z") d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires a décidé de convertir les 309.999 actions ordinaires existantes émises par la Société en Actions de Catégorie Z.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille deux cent quatre-vingt douze euros et vingt centimes (3.292,20 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à trente-quatre mille deux cent quatre-vingt douze euros et vingt centimes (34.292,20 EUR), au travers d'un apport en numéraire, par l'émission de (i) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Actions de Catégorie A, (ii) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Actions de Catégorie B, (iii) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Actions de Catégorie C, (iv) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Actions de Catégorie D, (v) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Actions de Catégorie E, (vi) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Actions de Catégorie F, (vii) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Actions de Catégorie G, (viii) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Actions de Catégorie H et (ix) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Actions de Catégorie I, toutes ces actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que ceux fixés dans les statuts tels qu'ils seront modifiés par les résolutions suivantes (les "Nouvelles Actions").

Ces Nouvelles Actions seront émises ensemble avec une prime d'émission totale de quarante mille deux cent vingt-neuf euros et cinquante et un centimes (40.229,51 EUR), intégralement libérée, par voie d'apport en numéraire, et seront souscrites et émises comme suit:

#### *Souscription et Libération et Renonciation aux droits préférentiels de souscription:*

- Mr. Pascal Stefani, né le 15 décembre 1964 à La Tronche, France, Investisseur financier, demeurant au 2 rue Jacques Lemercier 78000 Versailles, France (le "Souscripteur 3"), représenté par un mandataire comme décrit précédemment a souscrit à (i) mille six cent quatre-vingt une (1.681) Actions de Catégorie A, (ii) mille six cent quatre-vingt une (1.681) Actions de Catégorie B, (iii) mille six cent quatre-vingt une (1.681) Actions de Catégorie C, (iv) mille six cent quatre-vingt une (1.681) Actions de Catégorie D, (v) mille six cent quatre-vingt une (1.681) Actions de Catégorie E, (vi) mille six cent quatre-vingt une (1.681) Actions de Catégorie F, (vii) mille six cent quatre-vingt une (1.681) Actions de Catégorie G, (viii) mille six cent quatre-vingt une (1.681) Actions de Catégorie H et (ix) mille six cent quatre-vingt une (1.681) Actions de Catégorie I, toutes ces actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, toutes ces nouvelles actions devant être émises avec une prime d'émission globale de dix-huit mille quatre cent quatre vingt-sept euros et onze centimes (18.487,11 EUR) pour un prix total d'émission de vingt mille euros et un centime (20.000,01 EUR) intégralement libéré par un apport en numéraire; la preuve que ce montant de vingt mille euros et un centime (20.000,01 EUR) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement.

- Mr. Guillaume Darbon, né le 7 juillet 1973 à Neuilly, France, Investisseur financier, demeurant au 18, rue de Lisbonne, 75008 Paris, France (le "Souscripteur 1"), représenté par un mandataire comme décrit précédemment a souscrit à (i) mille cent cinquante-trois (1.153) Actions de Catégorie A, (ii) mille cent cinquante-trois (1.153) Actions de Catégorie B, (iii) mille cent cinquante-trois (1.153) Actions de Catégorie C, (iv) mille cent cinquante-trois (1.153) Actions de Catégorie D, (v) mille cent cinquante-trois (1.153) Actions de Catégorie E, (vi) mille cent cinquante-trois (1.153) Actions de Catégorie F, (vii) mille cent cinquante-trois (1.153) Actions de Catégorie G, (viii) mille cent cinquante-trois (1.153) Actions de Catégorie H et (ix) mille cent cinquante-trois (1.153) Actions de Catégorie I, toutes ces actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, toutes ces nouvelles actions devant être émises avec une prime d'émission globale de douze mille six cent quatre-vingt euros et trente-deux centimes (12.680,32 EUR) pour un prix total d'émission de treize mille sept cent dix-huit euros et deux centimes (13.718,02 EUR) intégralement libéré par un apport en numéraire; la preuve que ce montant de treize mille sept cent dix-huit euros et deux centimes (13.718,02 EUR) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement.

- Mr. Cedric Chateau, né le 25 octobre 1974 à Paris, France, Investisseur financier, demeurant au 15, boulevard Flandrin, 75116 Paris, France (le "Souscripteur 4"), représenté par un mandataire comme décrit précédemment a souscrit à (i) cinq cent dix-sept (517) Actions de Catégorie A, (ii) cinq cent dix-sept (517) Actions de Catégorie B, (iii) cinq cent dix-sept

(517) Actions de Catégorie C, (iv) cinq cent dix-sept (517) Actions de Catégorie D, (v) cinq cent dix-sept (517) Actions de Catégorie E, (vi) cinq cent dix-sept (517) Actions de Catégorie F, (vii) cinq cent dix-sept (517) Actions de Catégorie G, (viii) cinq cent dix-sept (517) Actions de Catégorie H et (ix) cinq cent dix-sept (517) Actions de Catégorie I, toutes ces actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, toutes ces nouvelles actions devant être émises avec une prime d'émission globale de cinq mille six cent quatre vingt-cinq euros et quatre-vingt centimes (5.685,80 EUR) pour un prix total d'émission de six mille cent cinquante et un euros et dix centimes (6.151,10 EUR) intégralement libéré par un apport en numéraire; la preuve que ce montant de six mille cent cinquante et un euros et dix centimes (6.151,10 EUR) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement.

- Mr. Damien Lestang, né le 10 janvier 1978 à Paris, France, Investisseur financier, demeurant au 24 rue du Maréchal Joffre 78100 Saint-Germain-en-Laye, France (le "Souscripteur 5", ensemble avec le Souscripteur 1, le Souscripteur 2, le Souscripteur 3 et le Souscripteur 4, les "Souscripteurs"), représenté par un mandataire comme décrit précédemment a souscrit à (i) deux cent dix (210) Actions de Catégorie A, (ii) deux cent dix (210) Actions de Catégorie B, (iii) deux cent dix (210) Actions de Catégorie C, (iv) deux cent dix (210) Actions de Catégorie D, (v) deux cent dix (210) Actions de Catégorie E, (vi) deux cent dix (210) Actions de Catégorie F, (vii) deux cent dix (210) Actions de Catégorie G, (viii) deux cent dix (210) Actions de Catégorie H et (ix) deux cent dix (210) Actions de Catégorie I, toutes ces actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, toutes ces nouvelles actions devant être émises avec une prime d'émission globale de deux mille trois cent neuf euros et cinquante et un centimes (2.309,51 EUR) pour un prix total d'émission de deux mille quatre cent quatre vingt dix-huit euros et cinquante et un centimes (2.498,51 EUR) intégralement libéré par un apport en numéraire; la preuve que ce montant de deux mille quatre cent quatre vingt dix-huit euros et cinquante et un centimes (2.498,51 EUR) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement.

- Ms. Alice Escoffier, née le 24 septembre 1980 à Sainte Foy les Lyon, France, Investisseur financier, demeurant au 23 bis rue Amelie - 92600 Asnières sur Seine, France (le "Souscripteur 2"), représentée par un mandataire comme décrit précédemment a souscrit à (i) quatre-vingt dix-sept (97) Actions de Catégorie A, (ii) quatre-vingt dix-sept (97) Actions de Catégorie B, (iii) quatre-vingt dix-sept (97) Actions de Catégorie C, (iv) quatre-vingt dix-sept (97) Actions de Catégorie D, (v) quatre-vingt dix-sept (97) Actions de Catégorie E, (vi) quatre-vingt dix-sept (97) Actions de Catégorie F, (vii) quatre-vingt dix-sept (97) Actions de Catégorie G, (viii) quatre-vingt dix-sept (97) Actions de Catégorie H et (ix) quatre-vingt dix-sept (97) Actions de Catégorie I, toutes ces actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10- EUR) chacune, toutes ces nouvelles actions devant être émises avec une prime d'émission globale de mille soixante-six euros et soixante dix-sept centimes (1.066,77 EUR) pour un prix total d'émission de mille cent cinquante-quatre euros et sept centimes (1.154,07 EUR) intégralement libéré par un apport en numéraire; la preuve que ce montant de mille cent cinquante-quatre euros et sept centimes (1.154,07 EUR) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement.

Les actionnaires autres que les Souscripteurs renoncent à leur droit préférentiel de souscription en relation avec l'émission des actions en vertu de cette résolution.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée des actionnaires a décidé de modifier et de refondre totalement les statuts de la Société sans changer l'objet social de la Société, qui se liront désormais comme suit:

#### **" Art. 1<sup>er</sup> . Forme et Dénomination sociale.**

Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de GPE VI FIS S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par son Gérant (tel que définit ci-dessous);

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée, sous réserve de dispositions spécifiques relatives à l'achèvement de la Société contenues dans un ou plusieurs contrats signés entre le Gérant et les Actionnaires (tels que définis ci-après).

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est:

4.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

4.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

4.3 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

4.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

4.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

4.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Gérant estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

4.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

4.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 4.8 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

4.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 4 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

4.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la loi luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

**Art. 5. Responsabilité du gérant commandité.** Le Gérant est conjointement et solidairement responsable pour toutes les dettes qui ne pourraient être payées sur les actifs de la Société. Les détenteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-après) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société d'une manière autre qu'en exerçant simplement leur droits en tant qu'Actionnaires dans les assemblées générales, et seront seulement responsables à hauteur de leurs apports dans la Société.

**Art. 6. Capital social.**

6.1 La Société a un capital social de trente quatre mille deux cent quatre-vingt douze euros et vingt centimes (34.292,20 EUR) divisé en:

6.1.1 une (1) action de commandité (l' "Action de Commandité"); et

6.1.2 trois cent quarante deux mille neuf cent vingt et une (342.921) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") divisées en Actions Ordinaires de catégories suivantes: (i) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), (ii) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), (iii) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C"), (iv) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D"), (v) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions de catégorie E (les "Actions de Catégorie E"), (vi) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions de catégorie F (les "Actions de Catégorie F"), (vii) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions de catégorie G (les "Actions de Catégorie G"), (viii) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions de catégorie H (les "Actions de Catégorie H"), (ix) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions de catégorie I (les "Actions de Catégorie I") et (x) trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (309.999) actions de catégorie Z (les "Actions de Catégorie Z"), chaque action ayant une valeur nominale de 0,10 centimes d'euros (0,10- EUR), qui sont entièrement libérées à leur valeur nominale de 0,10 centimes d'euros (0,10- EUR) par les détenteurs d'Actions Ordinaires lors de leur souscription initiale, et qui ont les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts.

6.1.3 Chaque catégorie d'actions pourra être subdivisée en catégories d'actions supplémentaires sans que cette subdivision n'emporte la création de nouvelles actions, dans la limite cependant qu'il n'y ait jamais plus de dix (10) catégorie d'Actions Ordinaires.

6.2 L'Action de Commandité sera détenue par le Gérant, prénommé, en tant qu'actionnaire commandité.

6.3 Les détenteurs d'Actions Ordinaires seront dénommés ci-après comme étant chacun un "Actionnaire" et ensemble les "Actionnaires".

6.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification des Statuts.

6.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation d'actions conformément à l'article 6.6, en ce compris (mais pas seulement):

(a) l'annulation et le rachat d'une ou de plusieurs catégories d'actions en entier, sous réserve que cette annulation et ce rachat d'actions soient faits (entre les différentes catégories) dans l'ordre alphabétique (en commençant par la catégorie A) conformément à cet article 6.5 (a); et/ou

(b) l'annulation et le rachat de certaines actions ou de toutes les actions détenues par un Actionnaire particulier (qui pourront être rachetées ou annulées dans l'ordre que le Gérant considèrera comme approprié conformément à cet article 6.5 (b)).

6.6 Le Gérant pourra à tout moment à sa seule discrétion être habilité à (mais ne sera jamais obligé de) décider d'annuler, de racheter pour annuler ou de racheter (i) une catégorie entière d'actions ou (ii) des actions (autre que l'Action de Commandité) que le Gérant et/ou des sociétés du même groupe détiendra de temps à autre ou (iii) tout ou partie des actions détenues par un Actionnaire conformément aux dispositions d'un contrat ou de contrats conclus avec cet Actionnaire et/ou en cas de violation par un Actionnaire de ses obligations découlant des présents Statuts ou de tels contrats (et le Gérant sera entièrement habilité à conclure et à se conformer à ce contrat ou à de tels contrats). Aucun rachat ou annulation d'Actions Ordinaires ne sera effectué sans le consentement exprès et une résolution du Gérant.

6.7 Le montant total d'annulation payable en cas d'annulation et de rachat d'Actions Ordinaires (le "Montant d'Annulation"):

(a) sera, dans le cadre de l'annulation d'une catégorie entière d'actions conformément à l'article 6.5 (a), (i) le Montant Disponible, ou (ii) tout autre montant qui sera déterminé par le Gérant sur la base des Comptes Intérimaires pertinents (sous réserve que cela n'excède pas le Montant Disponible) et approuvé par l'Assemblée Générale, étant entendu que le Montant d'Annulation sera au moins égal à la valeur nominale des actions devant être rachetées ou annulées.

Pour les besoins de cet article, le Montant Disponible signifie le montant total des profits net de la Société (en ce compris les profits reportés) augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable ou toute autre réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant le montant de la réduction de capital social et de la réduction de réserve légale attachées à la catégorie d'action devant être rachetées, mais diminué par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toute somme devant être placées en réserve en vertu des dispositions de la loi ou des Statuts ou tout montant que le Gérant déterminera et qui devra être réservé pour prévenir les responsabilités futures et/ou les engagements de la Société, tel qu'il ressortira à chaque fois des Comptes Intérimaires pertinents (sans qu'il y ait, pour éviter tout doute, de double comptabilité) établis de bonne foi par le Gérant, afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible

NP = profits net (en ce compris les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable ou tout autre réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale attachées à la catégorie d'actions devant être annulée

L = les pertes (en ce compris les pertes reportées)

LR = toute somme devant être placée en réserve en vertu des dispositions de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente  
Date des Comptes Intérimaires signifie la date située au plus tard huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie d'actions concernée; et

(b) sera, dans le cadre de l'annulation des actions détenues par un Actionnaire particulier et dans le cadre de l'annulation des actions détenues par le Gérant, conformément à l'article 6.5 (b), la Proportion Pertinente du Montant Disponible pour l'Actionnaire ou tout autre montant (sous réserve que cela n'excède pas la Proportion Pertinente du Montant Disponible pour l'Actionnaire) déterminé par le Gérant sur la base des Comptes Intérimaires pertinents et approuvé par l'Assemblée Générale.

Pour les besoins de cet article, la Proportion Pertinente d'un Actionnaire sera la proportion totale de la valeur nominale des actions et de la prime attribuée à toutes les actions émises ou à la catégorie d'actions concernée selon les cas, que représente le montant total de la valeur nominal des actions et de la prime attribuée à toutes les actions détenues par cet Actionnaire.

6.8 En cas d'annulation d'actions à un moment donné, le Montant total d'Annulation sera divisé par le nombre d'actions à annuler pour déterminer le Montant d'Annulation par Action pour les actions devant être rachetées puis annulées, et chaque détenteur d'actions à annuler à ce moment là sera habilité à recevoir le Montant d'Annulation par Action en proportion de ses actions conformément à l'article 6.7.

6.9 Le Gérant sera habilité à satisfaire l'obligation de la Société de payer le Montant d'Annulation par Action à l'Actionnaire ayant droit à ce montant, soit totalement en numéraire ou soit totalement en nature en offrant le transfert à l'Actionnaire concerné d'éléments d'actifs directs ou indirects de la Société que le Gérant considèrera comme ayant une valeur équivalente au Montant d'Annulation par Action en cause, ou soit partiellement en numéraire et partiellement en nature dans des proportions que le Gérant déterminera discrétionnairement.

6.10 Suite à l'annulation de la totalité d'une catégorie d'actions (la "Catégorie Annulée"), le Gérant pourra choisir de reclasser certaines des actions émises comme des actions de la Catégorie Annulée (pour que, par exemple, suite à l'annulation en totalité des actions de catégorie A, le Gérant puisse reclasser une partie des actions de catégorie B en actions de catégorie A).

#### **Art. 7. Capital autorisé.**

7.1 La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de un million d'Euros (EUR 1,000,000.00) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions Ordinaires.

7.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions Ordinaires nouvelles ou l'augmentation de la valeur nominale ou de la prime d'émission attachée aux Actions Ordinaires existantes en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués par les Actionnaires en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé et tel qu'il en aura été décidé à l'occasion entre les Actionnaires et le Gérant. Sous réserve que la prime d'émission d'une catégorie entière d'Actions Ordinaires soit augmentée, l'augmentation de la prime d'émission d'une partie seulement des actions d'une catégorie d'Actions Ordinaires n'étant pas possible. Si un Actionnaire ne libère pas l'appel de fond réclamé par le Gérant dans la période de libération convenue, le Gérant aura le droit de racheter ou de confisquer les Actions Ordinaires de cet Actionnaire conformément à l'article 6.6 ci-dessus.

7.3 Le Gérant est autorisé à augmenter, pendant une période de 5 ans à compter de la date de publication des Statuts, en une ou plusieurs fois, comme il le décidera discrétionnairement à tout moment, le capital social. L'autorisation pourra être renouvelée pour une nouvelle période maximale de cinq ans par une résolution des Actionnaires. Le Gérant est spécialement autorisé à émettre de nouvelles Actions Ordinaires sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire à ces nouvelles Actions Ordinaires.

7.4 Ces nouvelles Actions Ordinaires pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité, et tel qu'il en aura été décidé à l'occasion entre les Actionnaires et le Gérant.

7.5 En particulier, le Gérant pourra décider d'émettre les nouvelles Actions Ordinaires avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés librement par le Gérant, mais toute augmentation de la prime d'émission devra s'appliquer équitablement à toutes les actions d'une même catégorie.

7.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions Ordinaires nouvelles devant être éventuellement souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire aux nouvelles actions à émettre.

7.7 Chaque fois que le Gérant décide d'augmenter le capital social en application de l'autorisation ci-dessus, il émettra des nouvelles Actions Ordinaires d'une catégorie existante d'actions ou des nouvelles catégories d'Actions Ordinaires, rachetables ou non.

7.8 Sous réserve des dispositions de l'article 8, le Gérant est spécialement autorisé à définir les conditions du rachat et les modalités des droits financiers attachés aux nouvelles Actions Ordinaires.

7.9 Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions Ordinaires nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives prouvant la décision du Gérant, la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions Ordinaires nouvelles.

7.10 En cas d'augmentation en numéraire du capital social de la Société par le Gérant dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé mentionné à l'article 7.1 des Statuts sera réputé avoir été diminué d'un montant correspondant à cette augmentation de capital. Par conséquent les montants mentionnés aux articles 6 et 7 des Statuts seront modifiés en conséquence par l'acte notarié constatant l'augmentation de capital en vertu de l'article 8 des Statuts.

7.11 Le Gérant sera habilité discrétionnairement (mais sous la réserve des limites (s'il y en a) fixées dans tout contrat conclu entre un Actionnaire et la Société) à augmenter la prime d'émission attachée à toutes les actions d'une catégorie et à requérir des détenteurs de telles actions de payer le montant de l'augmentation de la prime d'émission, sous réserve qu'une telle augmentation de la prime d'émission soit approuvée par une assemblée des Actionnaires comme le requiert la loi luxembourgeoise. Sous réserve que la prime d'émission d'une catégorie entière d'Actions Ordinaires soit augmentée, l'augmentation de la prime d'émission d'une partie seulement des actions d'une catégorie d'Actions Ordinaires n'étant pas possible. Si un Actionnaire ne libère pas l'appel de fond réclamé par le Gérant pour l'augmentation de la prime d'émission dans la période de libération convenue, le Gérant aura le droit de racheter ou de confisquer les Actions Ordinaires de cet Actionnaire conformément à l'article 6.6 ci-dessus.

#### **Art. 8. Actions.**

8.1 Toutes les actions de la Société seront émises sous la forme nominative.

8.2 Un registre des actions nominatives sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou le domicile qu'il a choisi tel qu'indiqué à la Société, et le nombre d'actions détenues par lui.

8.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des actions nominatives vaudra comme preuve de son droit de propriété sur ces actions nominatives.

8.4 Tout certificat d'actions sera signé par le Gérant.

8.5 Le Gérant pourra accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur la base des documents appropriés constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

8.6 Les Actionnaires fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et informations seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actions nominatives. Les Actionnaires pourront, à tout moment, changer leur adresse tel qu'elle a été inscrite dans le registre des Actionnaires par le biais d'une notification écrite adressée à la Société.

8.7 Les Actions de Commandité détenues par le Gérant sont librement transférables à un successeur ou à un gérant supplémentaire avec responsabilité illimitée.

8.8 Aucune vente, cession, transfert, échange, gage, nantissement ou autre disposition ou l'attribution d'une participation sur tout ou partie des Actions Ordinaires dans la Société, aussi bien volontairement qu'involontairement, ne sera valide ou effective sans le consentement préalable par écrit du Gérant, lequel consentement pourra être donné ou pourra être refusé (à la seule discrétion du Gérant) pour n'importe quelle raison ou sans aucune raison.

8.9 La Société reconnaît seulement un détenteur par action. Si une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou si la propriété de telles actions est contestée en justice, toutes les personnes réclamant un droit sur ces actions devront nommer un mandataire unique pour représenter ces actions à l'égard de la Société. Le défaut de nomination d'un tel mandataire emportera une suspension de tous les droits attachés à ces actions.

#### **Art. 9. Gérance.**

9.1 La Société sera gérée par GPE VI FIS GP S.à r.l. (ci-après désigné comme le "Gérant").

9.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-après), tel que le prévoit l'article 11, nomme un administrateur, qui n'aura pas besoin d'être un Actionnaire, pour effectuer les tâches administratives urgentes et simples, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires soit tenue, que cet administrateur devra convoquer dans les quinze (15) jours de sa nomination. A cette assemblée générale, les Actionnaires pourront nommer, en respectant les exigences de quorum et de majorité applicable pour la modification des statuts, un gérant successeur. En cas d'échec de cette nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

9.3 Une telle nomination d'un gérant successeur ne sera pas sujet à l'approbation du Gérant, mais sera sujet à l'approbation des Actionnaires.

**Art. 10.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans le cadre de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont attribués au Gérant.

**Art. 11.** Vis à vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature du Gérant ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

#### **Art. 12. Conseil de surveillance.**

12.1 Les affaires de la Société et sa situation financière en ce compris en particulier les livres comptables et les comptes seront supervisées par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance"), comprenant au moins trois (3) membres.

Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant sur les sujets que le Gérant déterminera et pourra autoriser toutes les actions du Gérant qui, en vertu de la loi ou des règlements ou des statuts, excède les pouvoirs du Gérant.

12.2 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires parmi des individus proposés par le Gérant pour une période qui ne pourra excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance pourront être réélus. Le Conseil de Surveillance pourra élire un de ses membres comme président.

12.3 Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par le Gérant.

12.4 Une convocation par écrit, par télégramme, télex, fax, email ou tout autre moyen similaire de communication pour une réunion du Conseil de Surveillance sera délivrée à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit (8) jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf dans les cas d'urgence, où la nature du cas d'urgence sera alors exposée dans la convocation à la réunion. Ces convocations pourront être écartées par un consentement donné par écrit, par télégramme, télex, fax, email ou d'autres moyens de communication similaires. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions tenues à des endroits et à des horaires fixés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance.

12.5 Le Conseil de Surveillance pourra délibérer ou agir valablement seulement si les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués à la réunion conformément à la procédure décrite précédemment et si au moins la majorité des membres est présente ou représentée.

12.6 Aucune convocation ne sera requise au cas où tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cadre de résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

12.7 Tout membre du Conseil de Surveillance pourra agir dans toute réunion en nommant par écrit, par télégramme, télex, ou fax, email ou tout autre moyen de communication similaire un autre membre comme son mandataire. Un membre pourra représenter plusieurs de ses collègues.

12.8 Les résolutions du Conseil de Surveillance seront enregistrées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Des copies d'extraits de ces procès verbaux seront valablement signées par le président de la réunion ou par deux membres pour être produites lors de procédures judiciaires ou dans un autre contexte.

12.9 Les résolutions du Conseil de Surveillance seront adoptées par une majorité des votes des membres présents ou représentés. Les résolutions soutenues par le président seront adoptées, si les votes sont partagés.

12.10 Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront les mêmes effets que des résolutions votées à une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera ces résolutions par écrit, par télégramme, télex, fax, email ou tout autre moyen de communication similaire. Tous ces documents formeront le procès verbal qui prouve que ces résolutions ont été adoptées.

12.11 Chaque membre du Conseil de Surveillance pourra participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par le biais de conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par le biais de ces moyens de communication est équivalente à une participation physique à une telle réunion.

**Art. 13.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société ou une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs des administrateurs ou salariés du Gérant y soit intéressé, ou soit un administrateur, un salarié, un associé ou un employé de l'autre société ou entreprise. Tout administrateur ou salarié du Gérant qui est employé comme un administrateur, salarié ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entamera une activité, ne sera pas, en raison de ces affiliations avec ces autres sociétés ou entreprises, privé du droit de participer et de voter ou d'agir sur tous les sujets en rapport avec ces contrats ou activités.

#### **Art. 14. Décisions des actionnaires.**

14.1 L'assemblée générale des Actionnaires représentera tous les Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs de décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en rapport avec les opérations de la Société, étant entendu que, et sauf dispositions contraires prévues par les statuts, aucune résolution ne sera valablement adoptée sans l'approbation du Gérant.

14.2 Les assemblées générales d'Actionnaires seront convoquées par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'Actionnaires seront convoquées en vertu d'une convocation délivrée par le Gérant et contenant l'ordre du jour, envoyée par lettre recommandée à chaque Actionnaire au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion, à l'adresse de l'Actionnaire telle qu'elle figure dans le registre des actions nominatives, à moins que ces exigences liées aux convocations soient écartées par les Actionnaires.

14.3 L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mardi du mois de juin à 10:00 du matin au siège social ou à tout autre endroit précisé dans la convocation pour cette réunion. Au moins une assemblée d'actionnaires se tiendra au Luxembourg chaque année.

14.4 Si le jour précédent est un jour férié ou chômé au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 D'autres réunions des Actionnaires pourront se tenir aux époques et lieux précisés dans les convocations respectives à de telles réunions.

**Art. 15. Année financière - Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

15.1 L'année sociale de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

15.2 Sur le bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire quand le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) de la valeur nominale du capital social souscrit.

15.3 Le revenu actuel de la Société reçu en numéraire, déduction faite des dépenses pertinentes, sera distribué à l'époque ou aux époques déterminées par le Gérant à sa seule discrétion, sauf pour la première distribution qui devra se faire après le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Les bénéfices en numéraire retirés de la vente de tout investissement direct ou indirect de la Société seront généralement distribués dès que cela est raisonnablement possible après leur réception, étant entendu que dans ce cas, le Gérant pourra retenir les montants qu'il estimera prudent de mettre en réserve pour permettre à la Société de faire face à des dépenses ou des responsabilités futures, prévisibles ou conditionnelles.

15.4 Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Actionnaires sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux dispositions des Statuts. L'assemblée générale des Actionnaires pourra décider d'allouer une partie du montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

15.5 Les distributions seront faites aux Actionnaires en fonction de leur Proportion Pertinente relativement à une catégorie d'actions particulière.

15.6 Les dividendes décidés pourront être payés dans toute devise choisie par le Gérant et pourront être payés aux époques et lieux déterminés par le Gérant. Le Gérant pourra procéder à la détermination finale du taux de change applicable en cas de conversion des dividendes dans la devise choisie pour leur paiement. Un dividende attaché à une action décidé mais non payé pendant une durée de cinq ans ne pourra pas être par la suite réclamé par le détenteur de cette Action Ordinaire, il sera perdu pour le détenteur de cette action et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera dû sur des dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'Actions Ordinaires.

**Art. 16. Modification des statuts.** Sous réserve de l'approbation du Gérant, ces Statuts pourront être modifiés de temps à autre par l'assemblée générale des Actionnaires aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915, autrement dit au moins 50 % du capital social (en valeur nominale) devra être représenté à cette réunion d'Actionnaires et les résolutions d'Actionnaires seront adoptées par une majorité des deux tiers des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés devant un notaire luxembourgeois.

**Art. 17. Dissolution, Liquidation.** Les Actionnaires pourront par des résolutions ordinaires adoptées par la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés à une réunion des Actionnaires décider de dissoudre la Société et de nommer un ou plusieurs liquidateurs. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par une assemblée des Actionnaires qui décidera de cette dissolution et déterminera leurs pouvoirs et leurs indemnités.

**Art. 18. Indemnités.**

18.1 Ni le Gérant, ni aucun membre d'un comité accomplissant quelque fonction que ce soit en rapport avec la Société ne supportera de responsabilité pour toute perte supportée par la Société ou par les Actionnaires résultant des services qu'ils ont accomplis, soit en vertu des Statuts ou soit en vertu de tout contrat de gestion, de conseil ou autre d'après lesquels il fournisse ou s'engage à fournir des services à la Société ou en rapport avec les actifs de la Société (chaque contrat étant un "Contrat Pertinent"), ou résultant d'opérations, d'affaires ou d'activités de la Société, sauf si les dommages sont dus à la fraude, au mauvais comportement délibéré, à la mauvaise foi ou à la négligence coupable de leurs obligations et devoirs envers la Société.

18.2 La Société s'engage à indemniser et à exonérer de toute responsabilité en dehors des actifs de la Société le Gérant, et tout agent du Gérant, salarié, membre, associé, consultant et employé et tout membre d'un comité accomplissant certaines fonctions en vertu de cet acte ou en rapport avec la Société (chacun étant une "Partie Exonérée") contre toute responsabilité, action, procédure, réclamation, coût, requête, dommage et dépense (en ce compris les frais de justice) supporté ou prévisible en raison des actes d'une Partie Exonérée étant ou ayant agité comme associé commandité, gérant, conseiller, ou membre d'un comité de la Société ou résultant de toute situation ou circonstances liés à l'exercice de ses pouvoirs ou d'autres activités par le Gérant ou de la fourniture de services à ou en rapport avec la Société ou résultant d'opérations, d'activité ou du commerce de la Société (chacune étant une "Réclamation Exonérée"), étant entendu cependant qu'il ne sera pas indemnisé pour les dommages résultant de sa fraude, de son mauvais comportement délibéré, de sa mauvaise foi ou de sa négligence coupable dans les devoirs et obligations qu'il a envers la Société, ou de ses fautes grossières ou de la violation délibérée d'un Contrat Pertinent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 juin 2009. Relation: EAC/2009/6324. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Belvaux, le 11 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009072838/239/1034.

(090086516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**Nostra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072810/10.

(090085800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**Victoria-Brill S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 118.467.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072269/10.

(090085046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Logan-Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 116.799.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072270/10.

(090085048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Liberty Land Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.767.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIBERTY LAND HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Référence de publication: 2009072138/14.

(090085182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Logan-Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 116.799.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072271/10.

(090085050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Luxvin Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 84.546.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072272/10.

(090085052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Peller & Schmitz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8818 Grevels, 5, Bousserwée.  
R.C.S. Luxembourg B 94.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.  
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK  
Signature

Référence de publication: 2009072214/12.

(090085672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Bureau & Computercenter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 4, route de Bastogne.  
R.C.S. Luxembourg B 95.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.  
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK  
Signature

Référence de publication: 2009072215/12.

(090085673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**KV Tomsen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 116.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072249/10.

(090085416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**MECAN-Atelier de Réparations Mécaniques et Hydrauliques Angelsberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8-10, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 47.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009072207/12.

(090085661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Vastelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 86.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009072213/12.

(090085671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Flatinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 97.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072251/10.

(090085419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Immobilière One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 87.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072255/10.

(090085431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**NGS Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 136.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072256/10.

(090085434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Compagnie Financière Smyrna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Compagnie Financière Smyrna S.A.).**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 86.818.

In the year two thousand nine, on the fifth day in the month of June.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

in Luxembourg-City was held the extraordinary general meeting of shareholders of "COMPAGNIE FINANCIERE SMYRNA S.A." (the "Company"), a société anonyme holding, established and having its registered office at 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 22 March 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1002 on 2 July 2002. The Company is registered with the Luxembourg Trade and Company register under section B number 86 818.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to an extraordinary general meeting of shareholders held in front of the notary, on 19 November 2008, which deed has been published in the Mémorial on 2 January 2009, number 2.

The meeting was opened and was presided over by Mr Yvon HELL, chartered accountant, with professional address at 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Blanche DA ROCHA, employee, with professional address at 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Frédéric FELLER, lawyer, with professional address at 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- To change the current corporate object of the Company being, as of 19 November 2008, a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 11 May 2007 on family estate management companies (the "SPF Law");

2.- In order to reflect such change of the Company's corporate object, to amend, with same effect of 19 November 2008, Articles ONE (1) FOUR (4) and TWENTY (20) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

**Art. 1.** "There is hereby established a company in the form of a public limited company ("société anonyme") and is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, including the law of 11 May 2007 on family estate management companies (the "SPF Law"), and by the present articles of association.

The Company exists under the corporate name of "COMPAGNIE FINANCIERE SMYRNA S.A., SPF".

**Art. 4.** "The exclusive object of the Company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the meaning of the SPF Law, excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law."

**Art. 20.** "All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law."

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III.- That it appears from said attendance-list that all one thousand (1,000) shares of the total subscribed capital in the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) are represented at the meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the majority of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders RESOLVED to change the current corporate object being, with retro effect to 19 November 2008, a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 11 May 2007 on family estate management companies (the "SPF Law");

*Second resolution*

In order to reflect such change of the Company's corporate object, the extraordinary general meeting of shareholders RESOLVED to amend, as of 19 November 2008, Articles ONE (1), FOUR (4) and TWENTY (20) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

**Art. 1.** "There is hereby established a company in the form of a public limited company ("société anonyme") and is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, including the law of 11 May 2007 on family estate management companies (the "SPF Law"), and by the present articles of association.

The Company exists under the corporate name of "COMPAGNIE FINANCIERE SMYRNA S.A., SPF".

**Art. 4.** "The exclusive object of the Company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the meaning of the SPF Law, excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law."

**Art. 20.** "All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law."

Nothing else being on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

à Luxembourg-Ville s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "COMPAGNIE FINANCIERE SMYRNA S.A." (la "Société"), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 22 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1002 du 2 juillet 2002.. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86.818.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue par devant le notaire soussigné à la date du 19 novembre 2008, lequel acte fut publié au Mémorial, le 2 janvier 2009, sous le numéro 2.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yvon HELL, expert comptable, avec adresse professionnelle au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Blanche DA ROCHA, employée privée, avec adresse professionnelle au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric FELLER, juriste, avec adresse professionnelle au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- De modifier l'objet social existant de la Société, étant, avec effet au 19 novembre 2008, une société existant sous la forme d'une société anonyme et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, incluant la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial (la "Loi SPF");

2.- Afin de refléter une telle modification de l'objet social de la Société, de modifier, avec même effet au 19 novembre 2008, les articles UN (1), QUATRE (4) et VINGT (20) de la Société, comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** "Il est formé par les présentes une société sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, incluant la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial (la "Loi SPF"), et par les présents statuts

La société adopte la dénomination "COMPAGNIE FINANCIERE SMYRNA S.A., SPF".

**Art. 4.** "La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF."

**Art. 20.** "Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, représentant la majorité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, prend chaque fois à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDÉ de modifier, avec effet rétroactif au 19 novembre 2008, l'objet social existant de la Société, étant celui d'une société existant sous la forme d'une société anonyme et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, incluant la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial (la "Loi SPF").

#### *Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit changement de l'objet social de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDÉ de modifier, avec même effet au 19 novembre 2008, les articles UN (1), QUATRE (4) et VINGT (20) des statuts de la Société comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** "Il est formé par les présentes une société sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, incluant la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial (la "Loi SPF"), et par les présents statuts

La société adopte la dénomination "COMPAGNIE FINANCIERE SMYRNA S.A., SPF".

**Art. 4.** "La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF."

**Art. 20.** "Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, B. DA ROCHA, F. FELLER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juin 2009. Relation: EAC/2009/6580. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009072002/239/174.

(090085165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Loren S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 89.679.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072267/10.

(090085100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Luxvin Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.546.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072273/10.

(090085054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Miltec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 128.547.

Les comptes annuels au 26.03.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072274/10.

(090085056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Miltec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 128.547.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072275/10.

(090085059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Frastema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 117.830.

L'an deux mil neuf, le vingt-huit mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

**A COMPARU:**

Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FRASTEMA S.A., avec siège social à L-2227 LUXEMBOURG, 12, avenue de la Porte-Neuve, en vertu des pouvoirs spéciaux, comme mandataire spécial du conseil d'administration, lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 25 mai 2009.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1) La société anonyme "FRASTEMA S.A.", avec siège social à Luxembourg, a été constituée par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, en date du 12 juillet 2006. Ledit acte du 12 juillet 2006 a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1772 du 22 septembre 2006. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois depuis, et la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 mars 2009, acte qui a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 854 du 21 avril 2009.

2) Le capital social de la susdite société "FRASTEMA S.A." s'élève actuellement à TROIS CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 399.000.-) représenté par TROIS CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF MILLE (399.000) actions sans désignation d'une valeur nominale chacune.

3) L'article 5, alinéas un à neuf, des statuts sociaux prévoit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à € 399.000,- (trois cent quatre-vingt dix-neuf mille euros) représenté par 399.000 (trois cent quatre-vingt dix-neuf mille) actions sans désignation d'une valeur nominale.

Les actions sont nominatives et enregistrées au nom de l'actionnaire en conformité avec les dispositions légales en vigueur. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à € 10.000.000,- (dix millions d'euros) qui sera représenté par 10.000.000 (dix millions) actions sans désignation d'une valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent procès-verbal au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit de souscription préférentiel.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions ou le cas échéant procéder à l'échange des obligations converties en actions ou recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi."

4) Suite à cette autorisation le Conseil d'Administration a décidé dans sa réunion du 25 mai 2009 d'augmenter le capital social à concurrence de TROIS CENT QUARANTE-SIX MILLE CENT QUARANTE-TROIS EUROS (346.143,- EUR) pour le porter au montant actuel de TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE EUROS (399.000,- EUR) à SEPT CENT QUARANTE-CINQ MILLE CENT QUARANTE-TROIS EUROS (745.143,- EUR) par la création et l'émission de TROIS CENT QUARANTE-SIX MILLE CENT QUARANTE-TROIS (346.143) actions nouvelles, sans désignation d'une valeur nominale, chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Il résulte du procès-verbal de ladite réunion que l'intégralité des TROIS CENT QUARANTE-SIX MILLE CENT QUARANTE-TROIS (346.143) actions nouvelles ont été souscrites par la société anonyme INTERCORP S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro

B10.548, et que les actions ont été entièrement libérées par un apport en nature d'une créance à hauteur de TROIS CENT QUARANTE-SIX MILLE CENT QUARANTE-TROIS EUROS (346.143,- EUR).

Ladite augmentation de capital a fait l'objet d'un rapport spécial, par application des articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de la part société à responsabilité limitée ALTER AUDIT S.à.r.l., avec siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, et dont les conclusions se lisent comme suit:

"Sur base de nos diligences telles que décrites, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération des apports en nature consiste en 346.143 actions à créer sans désignation d'une valeur nominale.

Nous n'avons pas de réserves à formuler sur le caractère certain liquide et exigible de la créance."

Le Conseil d'administration a finalement, dans la même réunion, donné pouvoirs spéciaux, pour faire office de mandataire spécial du conseil d'administration, à Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, demeurant à Luxembourg, de faire acter l'augmentation de capital décidée dans les formes légales par-devant notaire.

En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 5, premier alinéa, des statuts est modifié et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa 1).** Le capital social est fixé à € 745.143,- (sept cent quarante-cinq mille cent quarante-trois euros) représenté par 745.143 (sept cent quarante-cinq mille cent quarante-trois) actions sans désignation d'une valeur nominale, entièrement libérées."

Tous les autres alinéas de l'article 5 restent inchangés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Geiben et J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mai 2009. Relation: LAC/2009/20751. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009071048/5770/86.

(090083510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**RéA FIN, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 43.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072260/10.

(090085208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Europa Iron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.520.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.367.

1) L'adresse professionnelle de Monsieur Eric Biren et Monsieur Vincent Goy, gérants de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009072393/16.

(090085641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Reasar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 67.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072261/10.

(090085211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**European Luxury Holding Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 124.370.

*Cession de parts*

ENTRE

Aimé

Monsieur Eric KANOUI, né le 11 mai 1959 à Genève (Suisse), avec adresse professionnelle au Quai Wilson, 33,  
CH-1201 GENEVE;

Le cédant,

ET

La société "Linkwood Investments Ltd", représentée par son director, avec siège social à STERLING Management House, 16, Wesley Street, P.O. BOX HM 1029, HAMILTON HM EX, BERMUDA, inscrite au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 33256;

Le cessionnaire.

Le cédant a respectivement cédé par le présent document:

45 parts

(Quarante-cinq parts)

de la société

EUROPEAN LUXURY HOLDING COMPANY Sàrl

59, rue Grande-Duchesse Charlotte

L-9515 Wiltz

RCS Luxembourg: B 124370

Au cessionnaire qui en devient propriétaire à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Le prix de cession a été réglé entre parties. Dont quittance.

Le 6 avril 2009.

*Pour Accord sur l'agrément du nouvel associé, Grenadine Investments sarl*

*Eric KANOUI / Linkwood Investments Ltd*

*Le cédant / Le cessionnaire*

*- / Signature*

Référence de publication: 2009072297/33.

(090085483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**European Broadcasting System S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 66.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009072165/11.

(090084949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Point de Vue s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.

R.C.S. Luxembourg B 99.962.

*Extrait des décisions collectives des associés en date du 8 mai 2009*

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à diverses conventions de cession de parts sociales du 20.04.2009 et du 07.05.2009, signées sous seing privé par les cédants et les cessionnaires et acceptées par la gérance au nom de la société, le capital social de la société POINT DE VUE SARL, ayant son siège social à L-7560 Mersch, Centre Marisca, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 99.962, est désormais réparti comme suit:

- OPTI-INVEST SARL, L-7730 Colmar-Berg, 14, rue de la Poste (RCS Luxembourg B 145.626), vingt-cinq parts sociales .....	25
- OPTI-MOUSE SARL, L-7560 Mersch, 2B, Centre Marisca (RCS Luxembourg B 145.948), vingt-trois parts sociales .....	23
Total quarante-huit parts sociales .....	48

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mai 2009.

OPTI-INVEST SARL / OPTI-MOUSE SARL

Signature / Signature

Associé / Associé

Référence de publication: 2009071561/23.

(090084921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**SP - LUX SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.669.

*Extrait du procès-verbal à l'assemblée générale statutaire tenue le 31 juillet 2008 à 15.00 heures*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 31 juillet 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Réviseur d'entreprises sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 28 février 2009.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, pour un terme de -1- (un) an, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 28 février 2009.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

SP-LUX SICAV

Edoardo TUBIA / Onelio PICCINELLI

Président / Administrateur

Référence de publication: 2009072335/29.

(090085675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.